



Vous souhaitez recruter et (ou) faciliter le maintien en emploi de personnes en situation de handicap au sein de votre entreprise ?

Faites-vous accompagner par des experts
et notamment les acteurs du réseau pour
l'emploi qui vous proposeront des solutions
adaptées à vos besoins.



Édito

L'insertion des personnes en situation de handicap est une priorité car au-delà de l'enjeu sociétal que cela constitue, il existe encore des inégalités importantes d'accès à l'emploi.

La situation de tension observée sur le marché du travail doit constituer une très belle opportunité pour les entreprises de s'orienter vers ce public, afin de répondre à leurs difficultés de recrutement.

Il existe aujourd'hui de nombreux conseils, outils, aides pour accompagner l'entreprise dans le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Toutefois ces dispositifs restent souvent méconnus. C'est la raison pour laquelle les partenaires œuvrant dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ont élaboré cette brochure qui vise à informer les entreprises de façon simple sur les dispositifs applicables.

Avec nos remerciements à la DREETS Centre-Val de Loire qui a élaboré cette plaquette en collaboration avec France Travail, l'Agefiph, CHEOPS et les services de santé au travail du Centre-Val de Loire et aux partenaires du PRITH Pays-de-la-Loire qui ont œuvré à son adaptation et son actualisation : France Travail, Agefiph, CHEOPS, les MSA et les services de santé au travail des Pays-de-la-Loire.

Nous espérons que ce document permettra de répondre à vos questions et de vous engager dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Jérôme GIUDICELLI

Directeur régional

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Sommaire

Points de repères sur l'écosystème insertion professionnelle, maintien et handicap

Cartographie des acteurs p.3

Je souhaite recruter et être accompagné dans l'intégration de mon collaborateur en situation de handicap !

Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) pour les personnes en situation de handicap. Simplifiez-vous la vie ! p.4

FOCUS sur l'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (aide Agefiph)..... p.5

FOCUS sur l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle (aide Agefiph)..... p.5

Je souhaite maintenir mon collaborateur en situation de handicap dans un emploi !

3 acteurs majeurs aux interventions complémentaires p.6

FOCUS sur l'aide à l'adaptation des situations de travail (aide Agefiph)..... p.7

FOCUS sur l'aide liée à la reconnaissance de la lourdeur du handicap-RLH (aide Agefiph)..... p.7

Je souhaite m'engager dans une démarche inclusive !

Offre de services de l'Agefiph p.8

Contacts

Contacts des Lieux Uniques d'Accompagnement (LUA) p.9

Contacts des 21 Missions Locales p.10

Contacts relatifs au maintien dans l'emploi..... p.11

Contacts pour aller plus loin dans la mise en place de votre politique handicap p.12

Points de repères sur l'écosystème insertion professionnelle, maintien et handicap





1.

**Je souhaite recruter
et être accompagné
dans l'intégration
de mon collaborateur
en situation de
handicap !**

Le Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) Simplifiez-vous la vie !

Le Réseau pour l'emploi travaille à l'amélioration et à la simplification des services à destination des employeurs pour le recrutement et l'intégration dans l'emploi des personnes en situation de handicap. **L'agence France Travail est le Lieu Unique d'Accompagnement** pour une offre de services intégrée réunissant les expertises des deux réseaux.

Les 2 bonnes raisons de faire appel à l'offre de services intégrée France Travail / Cap emploi :

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR VOS RECRUTEMENTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les conseillers vous proposent :

- » Une analyse de poste
- » L'appui à la rédaction de votre offre d'emploi
- » La recherche et la présentation de candidats correspondants à vos besoins
- » La mise en œuvre du/des services adaptés en fonction de votre besoin et du potentiel des candidats : présélection, immersion professionnelle, formation préalable, ...

Et vous informent sur :

- » Les aides financières et mesures pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- » La réglementation, la législation sur le recrutement et la sécurisation

BESOIN LIÉ À LA COMPENSATION DU HANDICAP (ADAPTATION DU POSTE ET INTÉGRATION DU COLLABORATEUR)

Les conseillers Cap emploi, en coordination avec les conseillers France Travail et en fonction de vos besoins, vous accompagnent pour :

- » Une analyse de la situation de travail de la personne recrutée au regard de son handicap
- » Un diagnostic et des préconisations sur les adaptations et aménagements nécessaires
- » Un accompagnement à l'intégration de votre futur collaborateur par la sensibilisation au handicap de vos équipes et de vos managers
- » Un suivi dans l'emploi de votre collaborateur par Cap emploi
- » Un accès facilité aux aides de droit commun et spécifiques de l'Agefiph

» Alors n'hésitez pas ! Contactez votre LUA le plus proche (contacts en fin de brochure).

FOCUS sur l'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (aide Agefiph)

L'aide est cumulable avec celle de 6 000€ pour la 1^{ère} année du contrat (hors contrat de professionnalisation)

C'EST QUOI ?

L'aide a pour objectif d'encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout employeur de droit privé

MONTANT DE L'AIDE ?

Jusqu'à 3 000 € pour un contrat d'apprentissage ou pour un contrat de professionnalisation en fonction de la durée du contrat.

Son montant est proratisé au nombre de mois et à compter du 6^{ème} mois.

» Le jeune peut également être accompagné par le CFA.

QUELLES CONDITIONS ?

- » Elle est accordée pour la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- » Le salarié doit toujours faire partie de l'entreprise lors de la demande d'aide
- » D'une durée minimale de 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail d'au moins égale à 24 heures

COMMENT LA SOLLICITER ?

Modalité d'accès : accès libre par l'employeur via une demande d'intervention sur www.agefiph.fr ou via la délégation Agefiph Pays de la Loire à pays-loire@agefiph.asso.fr

FOCUS sur l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle (aide Agefiph)

C'EST QUOI ?

L'aide a pour objectif d'accompagner et de sécuriser la prise de fonction et l'évolution professionnelle de la personne handicapée dans l'entreprise.

QUELLES CONDITIONS ?

L'aide est accordée sur la base d'un plan d'actions précisant les mesures que l'employeur met en place pour sécuriser la prise de fonctions ou l'évolution professionnelle du salarié.

L'aide vise à faciliter :

- » L'accueil et l'intégration de la personne handicapée nouvellement recrutée
- » L'accompagnement sur un nouveau poste dans le cadre d'évolution et/ou de mobilité professionnelle et/ou suite à une évolution de poste de travail ou des conditions d'exercice de l'activité du salarié handicapé

COMMENT LA SOLLICITER ?

Exclusivement sur prescription par un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi suite à un diagnostic du besoin, *pour plus d'informations cliquez ici.*

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout employeur d'un salarié en situation de handicap

MONTANT DE L'AIDE ?

3 150 € maximum

BON À SAVOIR

- L'aide est cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides de droit commun
- L'aide est renouvelable en fonction du besoin pour le même salarié
- L'entreprise peut être accompagnée dans ses démarches par le LUA



Illustration de parcours

Une entreprise de création et d'entretien d'espaces verts a sollicité plusieurs aides :

Une personne déficiente intellectuellement titulaire d'un diplôme d'aménagements paysagers est accompagnée par un conseiller emploi du LUA de proximité.

Le conseiller présente le profil de cette personne à l'entreprise et met en place une immersion professionnelle en amont du recrutement.

Suite à cette immersion, l'entreprise décide de recruter la personne en CDI. Le conseiller Cap emploi du LUA mobilise pour l'entreprise « l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées de l'Agefiph » et met en place un accompagnement renforcé à la prise de poste :

- » Sensibilisation de l'employeur
- » Accompagnement du nouvel embauché au savoir être (coaching relation clients) et reprises des consignes (45 min par jour) afin de veiller à leur compréhension

Mise en place d'une aide liée à la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)



2.

Je souhaite maintenir mon collaborateur en situation de handicap dans l'emploi !

Les 3 acteurs majeurs aux interventions complémentaires

Il s'agit d'accompagner les entreprises et les salariés confrontés à des problèmes de santé durant leurs carrières professionnelles. Ces problèmes peuvent empêcher un salarié d'accomplir correctement certaines tâches liées à son poste de travail (troubles musculo-squelettiques, maladies chroniques, ...). Si ces difficultés ne sont pas prises en charge, cela peut conduire à l'aggravation de l'état de santé du salarié jusqu'à la perte d'emploi. **Or, des solutions existent et il est important d'agir le plus tôt possible pour maintenir en emploi les personnes en situation de handicap.**

Lorsque les premières difficultés apparaissent sur le poste de travail, ou face à des arrêts de travail répétés ou longs, le salarié ou l'employeur peuvent contacter notamment les partenaires suivants :

- » Le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST)
- » Cap emploi
- » L'Agefiph

Ensemble, ces partenaires construisent des solutions adaptées :

- » **Maintien au poste de travail avec des aménagements organisationnels ou techniques**
- » Reclassement
- » Reconversion professionnelle

EN FONCTION DE LA SOLUTION RETENUE, DIVERSES AIDES HUMAINES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE :

Service de Prévention et de Santé au Travail : accompagnement pluridisciplinaire

- » Le médecin du travail va évaluer les capacités fonctionnelles du salarié au regard de l'exigence du poste de travail et des conditions de travail
- » En collaboration avec son équipe (notamment ergonomes, assistante sociale du travail, infirmière, psychologue du travail, ...), il préconise des adaptations de la situation de travail, recommande un accompagnement socio-professionnel et oriente vers des partenaires
- » Salariés, employeurs, vous pouvez solliciter une visite avec le médecin du travail afin d'engager une démarche de maintien dans l'emploi

L'Agefiph et Cap emploi s'occupent spécifiquement des situations de handicap :

- » Cap emploi a pour missions : l'évaluation de la situation de travail pour maintenir l'employabilité, la proposition d'un plan d'action au regard des limitations du salarié et de l'organisation du travail, la mobilisation des aides au maintien lorsqu'un aménagement de la situation de travail est préconisé, le suivi de la mise en oeuvre des solutions de maintien
- » L'Agefiph propose de l'information, des prestations et des aides au titre de la compensation du handicap (y compris financières)

» Face aux difficultés, faites-vous accompagner par l'équipe pluridisciplinaire des Services de Prévention et de Santé au Travail et les partenaires du maintien dans l'emploi (contacts en fin de brochure).

FOCUS sur l'aide à l'adaptation des situations de travail (aide Agefiph)

C'EST QUOI ?

Il s'agit de permettre l'insertion et / ou le maintien dans l'emploi par l'adaptation du poste de travail ou de télétravail d'une personne handicapée.

MONTANT DE L'AIDE ?

Évalué après analyse de chaque situation

COMMENT LA SOLLICITER ?

www.agefiph.fr ou via la délégation Agefiph Pays de la Loire à pays-loire@agefiph.asso.fr



Illustration de parcours

Comment une entreprise industrielle a été accompagnée ?

Laurent est ouvrier dans le secteur de l'industrie. Il rencontre une problématique motrice qui nécessite un aménagement de son poste de travail. L'employeur a bénéficié de l'accompagnement de son Service de Prévention et de Santé au Travail puis de Cap emploi afin de trouver des solutions. La mise en place d'une table élévatrice et d'un siège assis / debout ont été identifiés. L'employeur a pu bénéficier d'une prise en charge de 70% du coût total de l'aménagement.

FOCUS sur l'aide liée à la reconnaissance de la lourdeur du handicap - RLH (aide Agefiph)

C'EST QUOI ?

L'aide vise à compenser les surcoûts pérennes induits par le handicap d'une personne à son poste de travail, après aménagement optimal de celui-ci.

COMMENT LA SOLLICITER ?

www.agefiph.fr ou via la délégation Agefiph Pays de la Loire à pays-loire@agefiph.asso.fr

MONTANT DE L'AIDE ?

Le montant annuel de l'aide, par poste de travail occupé, est de :

- » Taux normal pour un EQTP à 100% = 6 534 €
- » Taux majoré pour un EQTP à 100% = 13 008,60 €



Illustration de parcours

Comment une entreprise de services a été accompagnée ?

Françoise a 55 ans et est conseillère de clientèle à distance. Elle souffre depuis plusieurs années d'une maladie chronique évolutive qui avait déjà nécessité la mise en place d'un aménagement de son poste de travail ainsi que d'une réorganisation de ses missions. Malgré ces adaptations son employeur constate une perte de productivité : lenteur d'exécution et des erreurs nécessitent des contrôles quotidiens de sa supérieure N+1. Après un accompagnement par Cap emploi, l'employeur a pu bénéficier d'une compensation financière (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap = RLH) jusqu'au départ à la retraite de la salariée.





3.

Je souhaite m'engager dans une démarche inclusive !

L'Agefiph à vos côtés

1. Votre entreprise recherche des solutions adaptées pour développer l'emploi de personnes handicapées ?

Dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, l'Agefiph vous propose un diagnostic destiné à construire, avec vous, un plan d'actions sur mesure. Trois niveaux sont proposés :

» Informer, orienter et outiller :

Un collaborateur de l'Agefiph vous apporte une information générale sur l'obligation d'emploi et l'emploi des personnes en situation de handicap: les interlocuteurs utiles, les outils et les solutions mobilisables. Dans ce premier pas vers l'inclusion du handicap, il vous guidera également pour solliciter les aides de l'Agefiph.

» Analyser la situation de l'entreprise et co-construire un plan d'actions :

Votre référent analyse, avec vous, vos besoins, enjeux, atouts et axes de développement. Vous construisez, ensemble, un plan d'actions adapté à ces besoins et à leurs caractéristiques.

» Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions :

Sur la base du plan d'actions défini, votre référent vous accompagnera dans sa mise en œuvre : organisation d'actions d'informations et de sensibilisation de vos collaborateurs, appui à la mise en œuvre d'un projet particulier,

2. Vous souhaitez partager et faire évoluer vos pratiques sur la question du handicap ?

Rejoignez le Réseau des Référents Handicap !

Ce réseau vous permettra de rencontrer des entreprises ayant des situations similaires aux vôtres (question du recrutement, du maintien, ...) et vous permettra de trouver des idées, des sources d'inspiration pour mener vos actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

3. Vous souhaitez vous professionnaliser sur la thématique du handicap ?

Vous souhaitez renforcer votre connaissance du handicap et obtenir des leviers vous permettant de recruter, accompagner et maintenir en emploi dans de bonnes conditions. L'Agefiph vous propose un parcours composé de modules de professionnalisation, mobilisables à votre rythme.

» Alors n'hésitez pas !
Contactez l'équipe Entreprise de l'Agefiph Pays de la Loire (contacts en fin de brochure).



Contacts des Lieux Uniques d'Accompagnement (LUA)



Loire-Atlantique

Machecoul

19 rue Bruneliere
44270 MACHECOUL-SAINT-MÈME

Clisson

7 allée du Chantre
44190 CLISSON

Ancenis

336 rue de Châteaubriand
44150 ANCENIS ST GÉRÉON

Blain

1 rue des Droits de l'Homme
44130 BLAIN

Châteaubriant

10 rue d'Ancenis
44110 CHÂTEAUBRIANT

La Baule-Guérande

3 bis avenue des Noëlles
44500 LA BAULE

Pornic

62 bd de Linz
44210 PORNIC

Saint-Nazaire

10 boulevard de l'Université
44600 SAINT-NAZAIRE

Trignac

7 avenue Barbara
44570 TRIGNAC

Nantes Centre

8 avenue du Petit Clos
44300 NANTES

Nantes Chantenay

5 chemin du Pressoir
Chenaie
44100 NANTES

Nantes Haluchère

224 boulevard Jules Verne
44300 NANTES

Nantes Malakoff

10 rue de Chypre
44000 NANTES

Nantes Nord

50 boulevard Einstein
44300 NANTES

Nantes Sainte-Luce

1 allée des Citronniers
44300 NANTES

Rezé

7 rue Eugène Orioux
44400 REZÉ

Saint-Herblain

4 rue de la Gironde
44800 SAINT-HERBLAIN

Saint-Sébastien sur Loire

13 rue Marie Curie
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

Maine-et-Loire

Angers Europe

9 bis boulevard Auguste ALLONEAU
49100 ANGER

Angers Capucins

14 rue du Général Lizé
49100 ANGERS

Angers Roseaie

5 rue Herin Bergson
49000 ANGERS

Angers Balzac

4 rue des Basses Fouassières
49000 ANGERS

Beaupréau

67 rue de la Lime
49600 BEAUPRÉAU EN MAUGES

Beaufort-en-Anjou

3 place de la République
49250 BEAUFORT EN ANJOU

Cholet

24 rue du Carteron
49300 CHOLET

Saumur

680 avenue François Mitterrand
49400 SAUMUR

Segré

1 rue Auguste Rodin
49500 SEGRE

Mayenne

Château-Gontier

1 rue de l'Atlantique
Château-Gontier
53200 CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

Laval Saint-Nicolas

18 rue Albert Einstein
53000 LAVAL

Laval Ferrié

Place du Général Ferrié
53000 LAVAL

Mayenne

8 rue Charles de Blois
53100 MAYENNE

Sarthe

Le Mans Gare

18 rue Pierre Félix Delarue
CS 15811
72058 Le Mans CEDEX 2

Le Mans Ouest

2 avenue Georges Auric
72000 LE MANS

Le Mans Sablons

20 rue de Corse
72100 LE MANS

La Ferté Bernard

57 avenue du Général de Gaulle
72400 LA FERTÉ-BERNARD

Mamers

102 bis rue Ledru Rollin
72600 MAMERS

La Flèche

3 rue Irène Joliot Curie
72200 LA FLÈCHE

Montval-sur-Loir

19 rue du Mont sur Loir
72500 MONTVAL-SUR-LOIR

Sablé-sur-Sarthe

7 rue de la Martinière
72300 SABLÉ-SUR-SARTHE

Vendée

Challans

40 rue Pierre Gilles de Gennes
85300 CHALLANS

Fontenay-le-Comte

3 rue de l'Ouillette
85200 FONTENAY-LE-COMTE

La Roche Nord

19 rue Benjamin Franklin
85000 LA ROCHE-SUR-YON

La Roche Sud

33 rue du Commerce
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Les Herbiers

8 rue de l'Oiselière
85500 LES HERBIERS

Luçon

2 rue des Liquidambers
85400 LUÇON

Montaigu

16 rue René Descartes
Montaigu
85600 MONTAIGU-VENDÉE

Les Sables-d'Olonne

100 rue de la Belle Olonnaise
Olonne-sur-Mer
85340 LES SABLES-D'OLONNE

Saint-Gilles-Croix-de-Vie

7 route de la Roche
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Numéro de téléphone dédié aux employeurs : 01 77 86 39 95

Annuaire des agences France Travail : <https://www.francetravail.fr/annuaire/votre-agence-francetravail.html>

Contacts des 21 Missions Locales

Loire-Atlantique

Mission Locale de NANTES METROPOLE
Nantes
Tél.: 02 51 80 38 80

Mission Locale du VIGNOBLE NANTAIS
Georges
Tél.: 02 40 36 09 13

Mission Locale d'ANCENIS
Ancenis
Tél.: 02 40 96 44 30

Mission Locale NORD ATLANTIQUE
Nosay
Tél.: 02 40 79 33 49

Mission Locale l'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE
Saint-Nazaire
Tél.: 02 40 22 50 30

Mission Locale du SILLON DE BRETAGNE
Saint-Gildas-des-Bois
Tél.: 02 40 01 55 84

Mission Locale PRESQU'ILE GUÉRANDAISE
Guérande
Tél.: 02 40 42 96 76

Mission Locale PAYS DE RETZ
Machecoul
Tél.: 02 40 02 38 45

Mission Locale de REDON ET VILAINE
Redon
Tél.: 02 99 72 19 50

Maine-et-Loire

Mission Locale d'ANGERS
Angers
Tél.: 02 41 24 16 00

Mission Locale du CHOLETAIS
Cholet
Tél.: 02 40 49 81 00

Mission Locale du SAUMUROIS
Saumur
Tél.: 02 41 38 23 45

Mission Locale du PAYS SEGRÉEN
Segré-en-Anjou Bleu
Tél.: 02 40 61 10 00

Mayenne

Mission Locale de MAYENNE
Laval
Tél.: 02 43 56 00 12

Sarthe

Mission Locale de l'AGGLOMÉRATION MANCELLE
Le Mans
Tél.: 02 43 84 16 60

Mission Locale SARTHE NORD
Mamers
Tél.: 02 43 97 87 65

Mission Locale SARTHE ET LOIR
La Flèche
Tél.: 02 41 45 23 08

Vendée

Mission Locale du PAYS YONNAIS
La Roche-sur-Yon
Tél.: 02 51 09 89 70

Mission Locale du HAUT BOCAGE
Les Herbiers
Tél.: 02 51 66 81 15

Mission Locale SUD VENDÉE
Fontenay-le-Comte
Tél.: 02 51 51 17 57

Mission Locale VENDÉE ATLANTIQUE
Les Sables d'Olonne
Tél.: 02 51 23 16 87

Contacts relatifs au maintien dans l'emploi

Loire-Atlantique

Cap emploi Loire Atlantique
www.capemploi-44.com
contact@capemploi44.fr
02 40 08 07 07
1, rue Didienne - BP 40816
44 000 Nantes

Maine-et-Loire

Cap emploi Maine et Loire
www.capemploi-49.com
secretariat@cap-emploi49.fr
02 41 22 95 90
51, avenue du Grésillé
Les plateaux du Maine
49 000 Angers

Mayenne

Cap emploi Mayenne
www.capemploi-53.com
accueil@capemploi53.com
02 43 56 66 63
Parc Cérès – Bâtiment Y
21, rue Ferdinand Buisson
53 810 Changé

Sarthe

Cap emploi Sarthe
www.capemploi-72.com
sce@capemploi72.fr
02 43 50 07 80
11, rue de Pied sec
72 100 Le Mans

Vendée

Cap emploi Vendée
www.capemploi-85.com
capemploi@capemploi85.com
02 51 37 65 18
20, impasse Newton
85 000 La Roche-sur-Yon

AMEBAT

02 40 49 32 58
173 rue du Perray - BP 92805
44328 Nantes cedex 03

MTPL

02 40 35 21 61
6 rue Joseph Caillé
44000 Nantes

GIST

02 40 22 52 42
28 Rue des Chantiers
44600 Saint-Nazaire

SMIE

02 40 28 00 69
16 Rue Gabriel Delatour
44110 Châteaubriant

SSTRN

02 59 45 10 10
2 rue Linné - BP 38549
44185 Nantes cedex 4

SMIA

02 41 47 92 92
25 Rue Carl Linné
49000 Angers

STCS

02 41 49 10 70
34 Boulevard de la Victoire
BP 50008
49308 Cholet

SATM

02 43 59 09 60
51 rue du Chef de Bataillon Henri
Géret
CS 26151
53062 LAVAL Cedex 9

ST72

02 43 74 04 04
9 rue Arnold Dolmetsch
72021 Le Mans Cedex 01

PSTVL

02 51 95 18 05
2 rue des Frères Lumière
85340 Les Sables d'Olonne

RESTEV

02 51 37 06 68
1 Impasse Newton
CS 80267
85007 La Roche-sur-Yon

SMINOV

02 51 68 16 54
28 Boulevard Jean Yole
85300 Challans

Pour les salariés du régime agricole, les contacts sont les MSA

Service de Santé au Travail en Agriculture
02 40 41 39 99 ou sat.blf@msa44-85.msa.fr

Action Sanitaire et Sociale
02 41 31 75 52 ou ass.grprec@msa49.msa.fr

Service Santé Sécurité au Travail
02 33 31 42 75 ou
santeautravail.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Service Santé Sécurité au Travail
02 33 31 42 75 ou
santeautravail.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Service de Santé au Travail en Agriculture
02 40 41 39 99 ou sat.blf@msa44-85.msa.fr

Contacts pour aller plus loin dans la mise en place de votre politique handicap



VOS référents Agefiph



Clémence CAILLEAU
Tél.: 06 03 31 89 23



Damien GOUGEON
Tél.: 06 28 76 78 97



Aline POUSSE
Tél.: 06 66 56 08 80



Vincent RAINEAU
Tél.: 07 88 62 28 73

Avec nos remerciements à la DREETS Centre-Val de Loire qui a élaboré cette plaquette en collaboration avec France Travail, l'Agefiph, CHEOPS et les services de santé au travail du Centre-Val de Loire et aux partenaires du PRITH Pays-de-la-Loire qui ont œuvré à son adaptation et son actualisation : France Travail, Agefiph, CHEOPS, les MSA et les services de santé au travail des Pays-de-la-Loire

DREETS
Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02 53 46 79 00
<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>